

## Lancement du Club Pays-de-la-Loire 5 novembre 2015

### Compte-rendu

#### Introduction

---

**Messieurs Hervé Lepors (adjoint à la directrice de la DREAL) et**

**Pierre Bessin (directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire) :**

- Rappellent l'intérêt d'un club PLUi régional, pour favoriser le lancement de PLUi dans la région, accompagner les collectivités et profiter de l'expérience des autres : les plus avancés dans leur démarche doivent apporter leur expérience aux EPCI qui se lancent dans ce projet.
- Présentent la thématique de la journée : gouvernance et concertation. Il s'agit de points importants dans cette démarche : intérêt de faire participer les gens, à la fois les administrés et les élus.
- Remercient Maine-et-Loire Habitat pour leur accueil, les 3 agences d'urbanisme et les 4 CC qui ont participé à l'organisation de la journée.

**Monsieur Daniel Dimicoli (Vice-Président Angers Loire Métropole) :**

- Remercie l'équipe organisatrice de la rencontre
- Présente la démarche de PLUi pour Angers Loire Métropole :
  - 33 communes
  - Nécessite travail en commun, avec une synergie très forte au niveau de l'ensemble des maires du territoire
  - Vote pour arrêter le projet prévu le 14 décembre 2015
  - Démarche de PLUi 3 en 1
  - Gouvernance :
    - Démarche itérative, échanges des communes vers l'agglo et de l'agglo vers les communes
    - Urbaniste référent territorial nommé dans chaque secteur de l'agglo, qui travaille en lien étroit avec les élus
    - Constitution d'un groupe de travail qui regroupe 12 maires et le VP, qui se réunit très régulièrement.

Important travail réalisé sur la conciliation des échelles et les différentes politiques (agriculture, conso d'espace, liberté d'entreprendre...)

Par ailleurs, réflexion menée sur la conciliation des points de vue, notamment grâce à 85 organismes et partenaires associés qui participent aux travaux de façon transversale.

## Présentation de la démarche Club PLUi

---

### Guennolé Poix (Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité) :

1. Introduction urbanisme et intercommunalité
  - Rappel sur les évolutions législatives impactant l'intercommunalité et l'urbanisme (cf.support)
2. Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives
  - Forte dynamique des PLUi : avec les POS, cartes communales qui se transforment en PLUi
  - Au niveau national, le ministère subventionne les démarches de PLUi des lauréats : +104 lauréats en 2015, sans compter les prises de compétence
  - Des régions se caractérisent cependant par un faible nombre de PLUi : Bretagne, PACA, Languedoc-Roussillon
  - En Pays-de-la-Loire :
    - Région dynamique en matière de planification : très nette progression du PLU, qui ouvre naturellement la voie au PLUi
3. L'action du Club PLUi
  - Les objectifs :
    - Mettre en relation l'ensemble des acteurs de l'urbanisme et l'État, qui a un rôle d'animation, d'accompagnement méthodologique et juridique
    - Alimenter la réflexion sur le PLUi
    - Forte participation des EPCI, agences d'urbanisme, CAUE : rassembler les partenaires
  - Modalités de travail : échanger sur les bonnes pratiques de chacun, en petits groupes via des groupes de travail nationaux, clubs territorialisés, journées de sensibilisation
  - Vecteurs de communication : lettre d'info, site extranet du club PLUi, prise de parole dans les journaux spécialisés

### Questions :

- Est-il possible de démarrer sans SCOT préalable ?

Rien n'empêche de lancer un PLUi sans SCOT préalable : simplement le PLUi se référera directement aux documents supra, sans « SCOT écran », ce qui nécessite une bonne articulation avec les personnes publiques associées.
- Est-il possible de faire un PLUi valant SCOT ?

Cette possibilité a été introduite par la loi ENE. La doctrine du ministère sur le sujet est rappelée dans une fiche « PLUi ayant les effets d'un SCOT » disponible sur l'extranet :  
[http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur\\_fiche\\_plui\\_ayant\\_les\\_effets\\_d\\_un\\_scot\\_01-12-14.pdf](http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_plui_ayant_les_effets_d_un_scot_01-12-14.pdf)

Le SCOT repose sur un périmètre très large, de grand bassin de vie, dont l'échelle est rarement compatible avec celle d'un PLUi, sauf dans le cas de zones de montagne isolée. Ph. Schmit indique de plus qu'il ne faut pas concevoir le PLUi valant SCOT comme une position défensive, pour ne pas dialoguer avec les territoires voisins.

- Précision sur l'article 37 de la loi NOTRe :  
L'article 37 de la loi NOTRe permet de poursuivre les procédures de PLUi par le nouvel EPCI, dans le cas d'une fusion. En effet, le nouvel EPCI devient compétent de droit en matière de PLU dès que l'un des deux EPCI fusionnés disposent préalablement de cette compétence ;

## 1ère séquence thématique sur la gouvernance

### 1) Comment faire du PLUi un projet de territoire ?

- **Expérience d'Angers Loire Métropole : quels sont les faits générateurs à l'époque d'une démarche de PLUi ? Comment faire en sorte que les relations ville-centre et le reste du territoire s'inscrivent dans une relation de confiance, nécessaire et suffisante ?**
  - 1<sup>ère</sup> démarche réalisée : rencontre des 33 maires sur le territoire avec l'objectif de comprendre les différentes difficultés et problématiques.
  - Ensuite : constitution du COFIL, composé d'une représentativité des communes selon leur taille et leurs spécificités. Les territoires ont également été regroupés en polarités, avec chacune un urbaniste référent (exemple de CR?)
  - Un travail très étroit a ainsi été réalisé entre les élus, les maires et les conseillers municipaux : la réflexion reposait sur les grandes orientations vers les comités de pilotages, qui intégraient les aspects environnementaux, de déplacement, propres à chacun des territoires.
  - Dans ce contexte, des allers-et-retours étaient réalisés entre les comités pilotage et le terrain ; les problématiques spécifiques des territoires étaient traitées au cas par cas.
  - Le PLUi a été très important dans la construction d'une démarche de travail en commun, avec à la base beaucoup de concertation.
  - Le choix d'avoir nommé des urbanistes référents a permis de faire monter en compétence plus rapidement les nouveaux élus de l'agglo
- **Comment prendre en compte les spécificités locales tout en élaborant un projet de territoire ? Quid de la réglementation ?**

#### CC Terres de Montaigu :

Dans la démarche de PLUi, la CC s'est appuyée sur une dimension forte, celle de réfléchir sur les grands enjeux du territoire avant de se tourner vers l'outil.

- Forte habitude de travailler ensemble depuis longtemps : ils ont été amenés à spatialiser les schémas de développement. Au fil du temps, cela a eu un effet sur l'urbanisation qui a touché une première commune, puis la voisine.
- Au début du dernier mandat, ils se sont rendus compte que s'ils ne travaillaient pas ensemble sur l'urbanisme, ils auraient des difficultés à gérer leur croissance : pénurie d'argent et consommation excessive d'espace. Par ailleurs, ils ne réfléchissaient pas assez aux liaisons entre les communes et les effets que l'une avait sur l'autre.

- Ces constats ont penché en faveur d'un projet de territoire : ils ont commencé par travailler sur les questions globales puis les problématiques locales.

#### CC Erdre et Gesvres

- Territoire de deuxième couronne nantaise : 12 communes, de tailles équilibrées : un SCOT métropolitain en révision. Pour que ce projet ne soit pas subi, ils ont lancé une charte de gouvernance, signée en 2014 par les 12 maires. Puis, les collectivités ont procédé à un transfert de la compétence PLU, avant l'obligation de la loi ALUR.
  - Dans cette charte, a été noté ce que l'EPCI souhaitait mettre en œuvre, faire ensemble avec les communes, avec une obligation de représentation des différentes communes.
  - Ils sont ensuite entrés dans une phase de mise en œuvre avec approbation prévue pour fin 2018-début 2019.
- **Comment est-on passé d'une représentation du PLUi = « gros mot », à la prise de décision ?**

#### CARENE

- Il a fallu fournir un gros travail de pédagogie, constructif, rassurant. Pour autant, il n'y a pas de pression qui a été exercée : l'objectif était de faire prendre conscience aux élus des enjeux portés par un éventuel PLUi.
  - Ils ont également mis en place une charte, en s'inspirant de celle mise en place par Erdre et Gesvres : démarche rassurante pour les élus.  
[http://www.cceg.fr/document?id=4195&id\\_attribute=18](http://www.cceg.fr/document?id=4195&id_attribute=18)
- **La CC de Doué la Fontaine a anticipé les dispositions de la loi ALUR : quels ont été les éléments déclencheurs pour la démarche de PLUi ?**

#### CC de Doué la Fontaine :

- Territoire assez rural, avec une ville centre, qui organise le bassin de vie
- En 2010, une réflexion a porté sur la question de mutualisation entre la ville centre et les petites communes périphériques de certains services.
- Pour ce projet de territoire, ils ont essayé de mettre sur la table les champs de compétence : sans politique de l'urbanisme, la politique de l'habitat était inefficace. L'argument financier a également pesé dans la balance.
- Par ailleurs, l'agenda 21 a permis de lancer une gouvernance à l'échelle intercommunale.

#### Intervention de Philippe Schmit (ADCF)

- Il est intéressant d'avoir en amont une démarche par thématique territoriale : on ne part pas de rien
- La notion de collaboration a été introduite par la loi ALUR : le PLUi doit être élaboré en collaboration avec les communes. On peut s'interroger sur la portée juridique de ce terme. Pour les juristes, cela signifie une relation d'égal à égal, or les communes et les EPCI ne sont ici pas égaux.
- Par ce terme, les parlementaires souhaitaient aller plus loin que la concertation : faire ensemble.

- Il faut donc être prudent dans les termes de la délibération, auquel le juge se référera en cas de contentieux. La charte est une bonne façon de s'organiser sans avoir la même portée juridique et donc moins fragilité.
- **Le projet de territoire est-il une réflexion ou bien un document plus formalisé ?**

CC Erdre et Gesvres :

Le projet de territoire a été élaboré en 2005. Or plus tard, lorsque le PLUi a été lancé, on retrouve la notion de projet de territoire dans le PADD, qui permet de revisiter toutes les thématiques du projet de territoire.

Guennolé Poix :

Cette thématique a fait l'objet du dernier séminaire annuel : les 2 méthodes : réaliser un projet de territoire avant le PLUi, ou lors de la construction du PLUi sont valables. On remarque qu'une réflexion sur le projet de territoire aboutit naturellement à une démarche de PLUi. Le PLUi peut également se construire sans projet de territoire, qui se constitue au fur et à mesure de la démarche de PLUi.

## **2) Quelle est la gouvernance politique à mettre en place ?**

CARENE :

- Il a fallu rassurer les élus, par la mise en place d'une charte.
  - Il a également été demandé à un maire de l'une des plus petites communes de porter le PLUi.
  - Dans cette charte, sont définis le comité de pilotage et le comité de secteur. Le PLUi tient compte des disparités entre la ville centre, les autres territoires.
  - Les élus ont travaillé sur l'élaboration de la charte, dont la réflexion a ensuite guidé la démarche de PLUi.
- **Comment a été accompagnée la discussion sur l'instruction du droit des sols ?**

CC Terres de Montaigu :

- Ont décidé d'avoir un service du droit des sols, avec un guichet unique. Le service d'instruction a des objectifs très précis : par exemple, un projet d'entreprise passera toujours avant un projet d'habitation. Ce service est reconnu par tous comme un outil efficace. Cette démarche a permis d'initier un travail communautaire.
- Sur la question de la sectorisation : elle n'est pas traitée comme une demande, mais de fait. Elle est inscrite dans la culture de l'agglomération. Dans ce cadre, le droit de préemption est un vrai sujet, pas tant sur le symbole, mais sur le côté opérationnel. Cette compétence a donc été redévolue aux communes.

Angers Loire Métropole :

- Le droit de préemption ne pose aucun problème car nécessite de l'expertise et les services de l'agglomération sont très pointus sur ce sujet.
- S'agissant de l'ADS, les 4 plus grosses collectivités ont gardé la compétence, les 29 autres l'ont mutualisé : les débuts ont été un peu difficiles. Les maires ruraux étaient plutôt opposés au PLUi
- Concrètement, les modalités de travail ont été définies dans le comité de pilotage. Il va de soi qu'il n'a pas été posé de règles générales à chaque commune : elles devaient s'insérer dans les orientations générales, d'où l'importance du rôle des urbanistes associés à chaque polarité. On a donné plus de cohérences aux différentes politiques locales
- En ce qui concerne les spécificités locales, l'agglomération a monté un groupe de suivi, dans chacune des communes et a réfléchi à comment l'ensemble des conseillers sont associés à la démarche de PLUi (forum)

CC de Doué la Fontaine :

- Les maires et le vice-président constituaient le noyau dur du comité de projet : comment partager les réflexions avec les autres élus ? Ils sont donc partis de la base : c'est le travail de terrain qui prime. Ils ont récolté les besoins de chacun, compilés au niveau communautaire, puis ils ont fait valider chaque point par les élus
  - L'organisation de forum a permis de garantir une transparence sur la démarche de PLUi. Ils ont parlé du projet devant tous.
  - Par ailleurs, la gouvernance est très formalisée, mais il est important également d'avoir de la convivialité : cela a permis de favoriser une posture d'ouverture, de confiance et une légitimité à la démarche de PLUi.
- **Comment avez-vous organisé l'articulation avec les grands partenaires ?**

CC Terres de Montaigu :

- Ils ont organisé les choses de façon simple, chaque président a une commission avec tous les adjoints, et les conseillers communautaires
- Important : ils ont pris l'habitude une fois par mois, on est sans ordre du jour, de regarder l'avancée des différents travaux. Allers-retours tout le temps : lien très fort communes - communauté
- La ville-centre ne faisait pas peur aux autres : ils expliquaient ce que le « gros » pouvait donner aux plus petits.
- Les relations avec les services de l'Etat étaient très bonnes, ils ont bien été aidés pour la mise en place du PLUi.

CC Erdre et Gesvres :

- Ont mis en place un binôme technicien et élu, à charge des élus de diffuser les infos auprès des conseils municipaux. Par ailleurs, ils ont organisé un séminaire annuel de l'urbanisme sur une thématique donnée pour que les gens se sentent concernés.

- Ils ont également distingué deux étapes :
  1. PADD/ DIAG : échelle communauté, espèrent gagner du temps
  2. Règlement zonage : aspect binôme très important.

CC de Doué La Fontaine :

- Le technicien a eu le rôle du démineur : il va déminer sur les plans juridiques et techniques.
- Il faut ensuite faire vivre le PLUi : bien connaître l'histoire et les moteurs de la démarche, pour pouvoir être en capacité de justifier, garder la philosophie le plus longtemps possible et éviter les contentieux
- Le PLUi a été un vecteur de dialogue

Angers Loire Métropole :

- Ont mis en place des commissions dirigées par des vice-présidents. Se réunissent ainsi adjoints et maires et élus. Les commissions se réunissent tous les mois pour des présentations périodiques
- Deuxième aspect : en ce qui concerne le fonctionnement communautés/agglo, tous les mois se tiennent un bureau exécutif et un conseil d'agglo : on est en aller-retour permanent.

• **Questions de la salle :**

Droit de préemption :

- Angers : ont mis en place un portage foncier, quand une commune souhaite acquérir un terrain, l'agglo fait l'acquisition pour le compte de la commune (avec frais de portage).
- Ph. Schmit : une étude de l'ADCF sur tous les droits de préemption est disponible sur le site de l'association pour ses membres.

**3) Comment organiser l'ingénierie du PLUi ?**

CC de Doué La Fontaine :

Fonctionnement avec un groupement de bureaux d'études et deux agents en interne (pour 0,8 ETP)

Les bureaux d'études ont souvent des habitudes de fonctionnement et de production qu'il faut savoir réinterroger : il faut être attentif notamment à l'animation, pour être plus innovant.

Angers Loire Métropole :

Choix de l'élaboration en régie, avec appui de l'AURA. Intérêt est la réactivité et la proximité, mais suppose d'y mettre les moyens.

CC Terres de Montaigu :

Pilotage fin par les cadres des missions sous-traitées. Faire le projet de territoire et le PLUi, c'est beaucoup, avec un risque d'épuisement des cadres. Gros travail de la DGS pour l'animation.

CC Erdre et Gesvres :

Consacre 2 ETP, dont un chef de projet PLUi. Un urbanisme pilote un marché en trois lots : le diagnostic, l'évaluation environnementale, l'accompagnement juridique. C'est un coût de 335 000 euros, avec en sus la communication (15 000 euros), mais il faut tenir compte des 200 000 euros de DGD perçus.

## **2ème séquence thématique - de la concertation à la co-construction**

### **Introduction par Jérôme Duchemin (Idea Recherche) :**

Jérôme Duchemin insiste particulièrement, dans une perspective de temps long (XIX-XXe siècles), sur l'idée d'une société dont un certain nombre de « piliers » ont perdu de leur capacité à produire des normes auprès d'un grand nombre de citoyens (armée, Eglise, syndicats, école). D'un point de vue sociologique, le collectif serait aujourd'hui plutôt à envisager comme une agrégation d'individualités, ce qui explique une difficulté de plus en plus grande à mobiliser et fédérer autour d'un projet commun, que ce soit au niveau local ou national, tandis que les attentes individuelles vis-à-vis des pouvoirs publics ne décroissent pas, quant à elles. D'autre part, le constat qui peut être fait à l'heure actuelle est celui d'une double fracture, ou « rupture », extrêmement prégnante dans l'élaboration des politiques publiques : élus/non-élus, experts/non-experts.

La « démocratie technique », dont la concertation est l'un des outils, tend à répondre aux défis de la résorption de cette double rupture. Pour que les acteurs arrivent à un projet commun, le PLUi, il faut initier un changement, ou une innovation, en bousculant nos codes, en étant innovant. La réussite d'une concertation repose sur un certain nombre de pré-supposés, telles que l'« intensité de composition » des collègues concertés, l'ouverture mise en œuvre par la maîtrise d'ouvrage, ou encore l'égalité d'accès aux débats, leur transparence et leur traçabilité. Autre idée-force introduite par Jérôme Duchemin, il faut garantir la controverse, et pleinement l'assumer comme une condition de la qualité de la concertation, même si l'objectif final est bien celui de parvenir à une vision et à un projet communs.

### ***Table-ronde 2 : débat sur les méthodes de concertation innovante***

Les modalités de concertation, de participation, de mobilisation des acteurs d'un territoire, qu'ils soient habitants, élus, acteurs socio-économiques, ont évolué, dans un double contexte :

- un cadre de production, une nature de projet (le PLU intercommunal, nouveau cadre de projet – urbanisme de projet) et des dispositions législatives associées, permettant de renouveler les modalités de concertation au sens large ;
- un recul historique, des enjeux socio-économiques et des pratiques locales inspirant de nouvelles ambitions.

Elles s'appuient sur une préoccupation : fabriquer les conditions d'appropriation du projet pour en faciliter l'adhésion et les déclinaisons (la mise en œuvre) et donc sa réussite. On retiendra ici la concertation parfois dite « extra-légale » pour la distinguer des modalités plus classiques : la concertation innovante.

#### CC de Montrevault

- Ont une habitude de travailler ensemble, avec un projet de territoire construit en mai 2012 : suite à cette étape, ils ont avancé, avec un objectif d'arrêter le PLUi avant les élections de 2014. Or, l'une des communes en cours d'élaboration d'un PLU avait intégré les orientations du SCOT, mais son PLU n'a pas été compris du tout par la population : le plu a été recalé. Identification du besoin de concertation.
  - Une idée : emmener les habitants sur le terrain, en organisant des randonnées en car. But très simple : visiter 3 ou 4 communes par samedi, à travers différentes problématiques : densification, requalification urbaine, préservation des haies, préservation du patrimoine...
- **Est-ce que cette démarche permet le passage en douceur de la contrainte, et raconte plus que ça ?**

#### CC de Montrevault :

- A partir du moment où on s'appuie sur cadre légal, il faut expliquer les règles. Il s'agit de bon sens : ne pas dire que le PLU régleme tout ; à partir du moment où on explique les choses aux gens : les gens viennent vers vous.

#### CC Moine et Sèvres :

- Ils ont pris la décision d'aller dans chacune des communes, ont réuni les élus, ont expliqué le SCOT et la démarche PLUi dans laquelle ils vont s'engager. On réussit à faire en sorte que tous les élus travaillent sur un projet qu'on allait mettre en œuvre ;
- Ils se sont lancés dans un diagnostic avec un bureau d'étude choisi sur le critère : pas de bureau d'étude placé en export qui impose son projet. Ils veulent être acteurs : bureau étude choisi pour accompagner.
- Comment construire le diagnostic ? Déambulation dans les communes, en associant les élus et les techniciens : le « diagnostic en marchant ». Même les élus nés dans la commune voient différemment leur commune.
- De plus, les déplacements d'un groupe 20 personnes intriguent les habitants, qui les interpellent : il va se passer quelque chose sur le territoire, la démarche est expliquée.
- Par ailleurs, ils ont organisé 2 réunions, associant tous les élus et des habitants, pour une synthèse de l'identité du territoire. Ils ont été aidés par une stagiaire en maîtrise d'urbanisme qui en a fait son mémoire.
- Quand les élus ont pris conscience de l'enjeu de construire au moins à 30% dans l'enveloppe urbaine, mise en en place d'une démarche Bimby (build in my backyard- note DREAL : « construit dans mon jardin arrière », ou comment faire évoluer un îlot, un quartier existant, avec un projet cohérent de densification) : possibilité à tout habitant du territoire de rencontrer un architecte pour imaginer un projet sur son terrain ; 150 personnes sont venues ; ont prouvé aux élus d'abord et aux habitants ensuite, que l'objectif de 30% est largement réalisable.

- **Questions de la salle :**

- Remarque : être vigilant sur la transmission, dans le cadre de la régénération des groupes de réflexion. Se poser la question de ce que laisse comme trace un groupe qui soit appréhendable par un autre groupe.
- Quel est votre sentiment sur le désir des habitants à changer d'échelle de réflexion ? Pour l'instant les habitants restent dans leur commune même les élus, c'est pour ça qu'ils s'inscrivent dans un changement d'échelle petit à petit.

CC du Loir :

- Ont créé un réseau des ambassadeurs : élus communaux chargés de faire le lien avec la population. L'idée est que chaque commune imagine sa concertation.
- Les groupes communaux se réunissent 1 fois par mois, les séminaires également : c'est beaucoup de réunions mais elles paraissent indispensables. Le réseau des ambassadeurs fonctionne différemment : réunion de concertation entre les ambassadeurs, certains ambassadeurs choisissent de travailler d'abord vers leurs élus.
- Outil de concertation : mise en place d'une plate-forme numérique pour pouvoir avoir un contact entre élus et population. Elle intègre une cartographie participative qui permet d'agir visuellement sur le territoire, et raconter son expérience quotidienne : croiser les regards, participer et voir ce que les gens ont déposé.

- **Quels ont été les personnes associées à la concertation ?**

CC du Loir :

- La concertation a été pensée et construite sur la phase de diagnostic. La force de la démarche tient à un projet de territoire qui permet de créer une habitude de travail. Les séminaires accueillent de 60/80 personnes.
- Dans le processus de concertation, on privilégie habitants, on se tourne peu vers les autres acteurs. Les ambassadeurs vont vers chefs entreprises, artisans, commerçants
- Le processus intègre également les chambres consulaires. Ça peut choquer, mais le partage des plans de zonage avec les agriculteurs permet de déminer un certain nombre de sujets.

- **Mots de conclusion du grand témoin (Philippe Schmit, ADCF)**

- Philippe Schmit entend revenir sur les points saillants et les enseignements issus de cette journée de lancement du Club PLUi, et articule son propos autour de trois changements majeurs qui accompagnent la dynamique des PLUi :
- Le changement institutionnel tout d'abord :
  - La France compte aujourd'hui 2145 ECI contre 2600 en 2013. Si l'on additionne ensemble les différents projets de schémas de fusions en cours, une bascule consolidée devrait s'opérer vers environ 1200 communautés dans les années à venir. Il convient de mesurer le bouleversement du paysage qui est à l'œuvre.

- Philippe Schmit pointe avec beaucoup de satisfaction et d'étonnement qu'il est possible aujourd'hui de discuter du PLUi sans que les débats ne soient stérilisés ou perturbés par les évolutions législatives et les évolutions de périmètre en cours. La dynamique à l'oeuvre, accompagnée par la grande majorité des élus, est très encourageante pour l'avenir alors que les logiques et enjeux financiers, institutionnels, culturels et politiques recomposés sont loin d'être négligeables. Un autre aspect mérite d'être relevé : tandis que la démarche de PLUi gagne en crédibilité, elle est aujourd'hui réinterrogée par la mise ne place de nombreuses communautés « XXL » (+ de cinquante communes). D'une part, cette super-échelle pose des questions nouvelles de gouvernance et de proximité. D'autre part, la place même du PLUi se trouve alors questionnée vis-à-vis d'autres niveaux de collectivités, SCOT et Régions notamment, eux-mêmes en recomposition, tant du point de vue des périmètres que des compétences.
- L'évolution de la manière dont on pense planification et l'organisation de services :
  - Philippe Schmit note tout d'abord un changement de rapport de force vis-à-vis de l'ingénierie. La taille critique des nouveaux EPCI leur permet en effet de rationaliser la dépense publique et de faire peser la collectivité de tout son poids face à ses interlocuteurs techniques,
  - une évolution importante sur le rapport entre le projet et le règlement. On crée désormais de plus en plus de services mutualisés d'instruction. Parallèlement, la notion de projet se renforce . La question qui se pose est celle du lien à faire dans le territoire entre réorganisation de l'instruction et la construction du PLUi : il s'agit d'un énorme enjeu métier. Quel Type de document veut-on et quelle place accorder au « pur règlement » ? Quel sens on veut donner à l'instruction ?
- Enfin, le PLUi implique une nouvelle donne dans la relation de l'élu au citoyen, et notamment au citoyen-proprétaire. Il n'y a pas un PLUi qui sorte aujourd'hui sans discussion sur le déclassement des terrains pour prendre en compte la nécessité d'une consommation raisonnée de l'espace, notamment vis-à-vis des espaces agricoles et naturels. Or, pendant des années, si les élus ont distribué de l'espoir via l'affichage de zones constructibles, ils doivent aujourd'hui faire face à l'incompréhension et au mécontentement de certains administrés. De ce point de vue, le PLUi est un outil bienvenu, qui permet à la fois de mettre plus de distance entre l'élu et les administrés et de motiver plus facilement les nouveaux zonages autour d'un projet plus vaste, dépassant le cadre communal.

## **CONCLUSION – Thomas Zamansky (DREAL Pays de la Loire)**

« Le 9<sup>ème</sup> club PLUi de France, en Pays de la Loire est né. Nous avons abordé les thèmes de la gouvernance et la concertation, ces sujets sont loin d'être clos, mais nous veillerons à capitaliser ses échanges, sous la forme d'un compte rendu, et sous la forme d'une communication, via le « fil info » et le site extranet du ministère.

En 2016, avec les DDT, les agences d'urbanisme, le CEREMA et les collectivités qui le souhaitent - les préparations de ce club sont ouvertes- nous proposerons de poursuivre les échanges.

Sur quels thèmes ? Des thèmes connus du club PLUi national, comme l'habitat, la consommation d'espace, les mobilités, le climat, l'économie ? Mais d'autres

thèmes en fonction de vos attentes pourraient être abordés : connaissance, comment mieux partager la connaissance et par exemple éviter de refaire plusieurs fois le même travail sur les données, travail souvent facturé par les BE ? Sur la biodiversité, les zones humides ? Sur le lien avec les démarches de DD telles que les agendas 21 ? De mon point de vue ces démarches ne sont pas désuètes. Les agenda 21 de collectivités en Pays de la Loire, y compris parmi celles présentes aujourd'hui ont des agenda 21 bien charpentés qui sont des projets de territoires. Nous avons vu aujourd'hui l'importance du projet de territoire, en lien avec l'élaboration d'un PLUi.

Nous vous proposerons donc de nous faire part des sujets que vous souhaitez aborder. Nous vous proposerons ensuite d'échanger, par exemple sous la forme d'ateliers, favorisant le partage d'expériences et la coproduction. Enfin, je souhaite remercier les agences d'urbanisme, le CEREMA et les DDT pour leur implication, ainsi que les intervenants pour la richesse des échanges, la liberté de ton, les partages d'interrogations, les pistes de réponses. Il ressort de cette journée un état d'esprit teinté de volontarisme et de convivialité. J'ai d'ailleurs bien noté les atouts du rosé et de la brioche en terre de Montaigne ! Merci à tous pour votre participation qui a favorisé aussi la richesse et la convivialité de cette journée et à bientôt. »

\*\*\*